



*Comité d'action du premier ministre
pour la prévention
de la violence familiale*

Stratégie quinquennale

Table des matières

Introduction	1
Définir la violence familiale	1
But de la stratégie	1
Étendue du problème	2
Élaboration de la stratégie	4
Vision et principes	7
Énoncé de vision	7
Principes directeurs	7
Plan d'action	8
Sensibilisation, éducation et formation	8
Partenariats et coordination	9
Prestation des services	11
Politique, législation et questions juridiques	12
Surveillance et évaluation	14
Mise en oeuvre	16
Conclusion	17
Annexes	18
A. Liste de stratégies	18
B. Membres du groupe de travail communautaire sur les consultations du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale	22
C. Liste des consultations	23
D. Ouvrages de référence	24

Introduction

Définir la violence familiale

Le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale travaille à partir de la définition suivante de violence familiale :

La violence familiale désigne tous les types de violence utilisés par un membre de la famille à l'endroit d'un autre membre de la famille. Cela comprend sans s'y limiter la violence d'un partenaire à l'endroit d'un autre, d'un parent envers un enfant, d'un enfant envers un parent, la violence entre frères et soeurs ou la violence impliquant les grands-parents.

C'est un abus de pouvoir à l'intérieur des relations familiales, des relations de confiance ou de dépendance. Elle implique toujours une personne qui utilise son pouvoir d'une façon nuisible au détriment d'une autre personne . Cet abus prend plusieurs formes, y compris la violence psychologique, la violence émotive, la violence physique, la violence sexuelle, l'exploitation financière, la négligence, l'abandon, le mauvais traitement des animaux domestiques, la destruction de la propriété et l'homicide.

Même si la violence familiale survient dans les relations personnelles et les relations de confiance, il existe un lien indéniable avec la violence en général. Si notre famille n'est pas en sécurité, notre communauté n'est pas en

sécurité. Si la communauté n'est pas en sécurité, les familles ne sont pas en sécurité.

La violence familiale existe à tous les niveaux d'éducation et de revenu, au sein de tous les groupes religieux, raciaux et culturels et chez les hommes comme les femmes. L'abus et la violence ont une réaction en chaîne dévastatrice. Les enfants qui sont victimes ou témoins d'abus et de violence répètent souvent le comportement ou deviennent eux-mêmes des victimes d'abus et de violence. Bien que l'alcool et les drogues peuvent contribuer à la violence familiale, ils ne la causent pas. Être violent et abusif est toujours un choix. Une fois qu'une tendance a été établie, il est très difficile de s'en défaire sans obtenir une aide de quelqu'un de l'extérieur. Une aide est disponible.

But de la stratégie

Le but de la présente stratégie est d'établir un cadre d'action qui servira de guide pour les cinq prochaines années. La stratégie repose sur des consultations récentes effectuées auprès de nombreux résidents de l'Île. Les consultations publiques ont approuvé le travail du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale dans le cadre de « Prévention de la violence familiale : Une stratégie pour l'avenir » et ont permis d'orienter les priorités actuelles. Nous avons constaté, lors des consultations, que la réaction du public a changé face à la violence familiale.

En effet, nous avons remarqué une meilleure compréhension et une plus grande sensibilisation à la question de la violence familiale. Plus important, les gens sont prêts à s'engager afin de travailler ensemble pour lutter contre la violence familiale.

Comme mesure du succès de la première stratégie, la deuxième stratégie prend appui sur les progrès réalisés en utilisant un cadre d'action semblable. Bien que beaucoup des questions et certains des plans d'action soient repris de la stratégie de 1995, des progrès ont été réalisés. Beaucoup de mesures sont en place et des résultats ont été atteints. Le Comité s'est rendu compte que le public est plus sensibilisé et prêt à agir pour lutter contre la violence familiale et que beaucoup de travail de base a été accompli pour faire avancer ces questions.

La présente stratégie vise à garder ce qui a bien fonctionné, à continuer les mesures qui ont obtenu du succès, à mettre en place de nouvelles initiatives et à combler les lacunes. Elle accorde davantage d'importance aux services à l'enfance, à l'éducation publique, à la surveillance et à l'évaluation. Des messages très clairs et répétés ont été exprimés lors des consultations. Certains de ces messages sont demeurés les mêmes au fil des années comme on peut le constater à la lecture des rapports antérieurs sur la violence familiale. Le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale a utilisé ces messages comme fondement d'une intervention coordonnée entre le gouvernement, la communauté et la police.

Étendue du problème

La violence familiale est un problème grave à l'Île-du-Prince-Édouard. N'importe qui peut être victime de violence familiale et celle-ci peut prendre des formes variées. Les membres de la société dépourvus de pouvoir sont les plus vulnérables comme les enfants, les femmes, les personnes âgées, les minorités visibles et les personnes handicapées. Bien que tant les femmes que les hommes puissent être violents, la violence conjugale et l'agression sexuelle dirigées contre les femmes sont plus fréquentes, plus graves et entraînent plus souvent des blessures physiques graves et des maux affectifs. L'*Enquête sociale générale de 1999* au Canada a révélé que dans 70 % des situations où les enfants avaient été témoins de violence, celle-ci était à l'endroit de leur mère. Une analyse de 363 dossiers de services de police sur des cas de violence familiale à l'Î.-P.-É., entre 1996-1998, a révélé que des enfants étaient présents dans 207 (57 %) de ces cas (Brown, 1998). Les enfants qui sont témoins d'abus et de violence subissent un traumatisme émotif, manifestent une agressivité accrue, ont de la difficulté à établir et à maintenir des relations étroites et sont plus susceptibles de commettre eux-mêmes un acte de violence ou d'être victime de violence (Jaffe, Wolfe, Wilson 1990).

Les répercussions physiques et émotives de la violence familiale sur les victimes comprennent notamment la destruction de la propriété, la perte d'estime de soi, la honte, la peur, l'isolement, la négligence, le délaissement, les blessures et la mort. Les coûts financiers de la violence familiale

incluent de lourdes charges sur les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, les services juridiques et le développement économique. Quant aux coûts humains, ils sont incommensurables!

Les statistiques ci-dessous donnent un bref aperçu de l'étendue du problème et de l'impact de la violence familiale sur la population de l'Île. Ces statistiques sont renversantes, particulièrement lorsque l'on considère que la plupart des cas de violence familiale ne sont pas signalés selon les recherches (références de Statistique Canada). Bien que les statistiques aient augmenté au cours de la dernière décennie (découlant d'une plus grande déclaration des cas attribuable à une sensibilisation accrue), elles ne représentent qu'une infime partie de la réalité. Les vrais chiffres ne sont pas connus.

- Transition House Association a reçu plus de 8 000 appels en 2000.
- Transition House Association a offert des services à 829 femmes, touchant 843 enfants en 2000.

- En 2000, plus de 750 nouveaux dossiers ont été ouverts au Service d'aide aux victimes (Victim Services), y compris 87 cas d'agression sexuelle, 236 cas de violence contre l'épouse et 44 cas d'autres problèmes de violence en milieu familial.
- Les Services à l'enfance et à la famille ont enquêté sur plus de 1 600 cas rapportés d'enfants maltraités/victimes de violence en 2000.
- Plus de 120 ordonnances de protection urgentes ont été rendues depuis l'adoption de la *Victims of Family Violence Act* (Loi sur les victimes de violence familiale) en 1996.
- Plus de 60 % des personnes qui appellent la ligne d'écoute téléphonique du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de l'Î.-P.-É. (PEI Rape/Sexual Assault Crisis Centre) sont des survivants adultes ayant eux-mêmes été victimes d'abus durant l'enfance.
- Plus de 110 cas acheminés en vertu de la *Adult Protection Act* (Loi sur la protection des adultes) l'ont été au ministère de la Santé et des Services sociaux en 2000.

Élaboration de la stratégie

La présente stratégie est la deuxième stratégie générale de prévention de la violence familiale de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle prend appui sur la stratégie initiale et est le fruit d'un effort concerté de la communauté, du gouvernement et de la police. La stratégie initiale de cinq ans a été approuvée et mise en place en 1995. La même année, un poste de conseiller en violence familiale a été approuvé et doté dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Affaires provinciales et du procureur général, le ministère de l'Éducation et le Secrétariat interministériel aux affaires féminines. Pour mettre en oeuvre la stratégie, le premier ministre a nommé un comité de travail composé de représentants communautaires et gouvernementaux dirigé par l'honorable Marion Reid. Le comité a bénéficié pour son travail du soutien d'une consultante en violence familiale, d'une adjointe administrative et des contributions financières et non financières de la communauté, de divers paliers de gouvernement et du milieu d'affaires.

Les efforts collectifs de nombreuses personnes ont donné lieu à une plus grande sensibilisation à l'impact de la violence familiale et aux moyens d'améliorer les mesures en place. L'engagement à travailler en collaboration a permis de réaliser des progrès considérables et a suscité des efforts de leadership de divers secteurs, notamment les entreprises privées, les municipalités et les organismes de service. Lors des cinq

premières années de la stratégie de 1995, le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale a accompli ce qui suit :

- Il a assuré un financement accru à la Transition House Association pour l'embauche d'intervenants en milieu communautaire et la prestation de ressources supplémentaires à la Maison Anderson.
- Il a versé des fonds accrus au Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de l'Î.-P.-É. (PEI Rape/Sexual Assault Crisis Centre) pour le counseling et le soutien aux survivants adultes victimes d'abus sexuel durant l'enfance et aux femmes victimes d'un acte récent d'agression sexuelle.
- Il a contribué à la mise en oeuvre de la *Victims of Family Violence Act* (Loi sur les victimes de violence familiale) adoptée en 1996.
- Il a assuré un soutien à la campagne annuelle du ruban violet afin d'accroître la sensibilisation à la violence à l'endroit des femmes et des enfants en collaboration avec le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É.
- Il a fait des présentations publiques et publié des brochures, des ressources et du matériel d'éducation publique.
- Il a adopté une approche de marketing social afin de changer les attitudes au sujet de la violence familiale.
- Il a offert une formation aux fournisseurs de services de première ligne sur

l'identification, le dépistage, l'enquête et l'intervention requise afin d'offrir une aide efficace aux enfants maltraités, aux victimes de violence familiale et aux personnes âgées victimes de violence.

- Il a participé à des initiatives de recherche avec d'autres organismes communautaires et ministères gouvernementaux.
- Il a collaboré avec des organisations communautaires et gouvernementales à des projets connexes.
- Il a élaboré et mis en oeuvre des protocoles sur la violence faite aux femmes pour les salles d'urgence d'hôpitaux, les services d'aide au revenu et les services liés à la justice.
- Il a coordonné des initiatives de promotion de la prévention de la violence en milieu de travail.

À l'automne de 2001, le premier ministre s'est joint à la présidente du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale afin d'annoncer la tenue de consultations communautaires dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de cinq ans. Reconnaisant l'importance d'entendre ce que les gens de l'Île avaient à dire sur la question, le Comité d'action du premier ministre a organisé, en novembre 2001, des forums dans six communautés d'un bout à l'autre de l'Île. Le Comité a également tenu quelques consultations privées et reçu des observations écrites. Pendant toute la durée des consultations, on a demandé au public de répondre aux trois principales questions suivantes :

1. *Quelles sont vos préoccupations au sujet de la violence familiale?*
2. *Qu'est-ce qui se fait en ce moment dans votre communauté pour lutter contre la violence familiale?*
3. *Qu'est-ce qu'on aurait besoin de faire dans votre communauté au sujet de la violence familiale? Dans votre province?*

Ce processus a permis au Comité d'obtenir l'opinion et les points de vue de centaines de résidents de l'Île, y compris des gens ordinaires, des groupes communautaires, des fournisseurs de services et des dirigeants communautaires ayant déjà été aux prises ou qui sont aux prises avec un problème de violence familiale. Outre l'information recueillie des consultations privées et publiques, le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale s'est également penché sur les objectifs établis dans la stratégie de 1995 et sur les résultats de rapports sur la violence familiale de l'Î.-P.-É. publiés depuis 1980. Les gens de l'Île ont clairement pu s'exprimer dans le cadre de ces processus. La violence familiale demeure un grave problème dans nos familles et communautés. Malgré des progrès en matière d'intervention, de prévention et de prestation de services, la violence familiale à l'Île-du-Prince-Édouard demeure malheureusement une réalité importante aux répercussions profondes. Des gens, des familles et des communautés sont touchés. Il y a des conséquences dans presque tous les aspects de la vie à l'Île – l'éducation, les soins de santé et le développement économique.

Le public a souligné le besoin de réorienter, de perfectionner et d'améliorer le tir même si beaucoup d'éléments du système fonctionnent bien et que les partenariats ont évolué au cours des quelques dernières années. Malgré une meilleure sensibilisation et un certain changement d'attitude, il y a encore beaucoup à faire pour influencer le comportement. Les partenariats existants doivent être soutenus et améliorés et de nouveaux partenariats doivent être forgés. Les lacunes dans les services et programmes, tant sur le plan géographique que démographique, doivent être comblées afin d'assurer un continuum de services destinés à briser le cycle de la violence familiale. De même, les communautés, les gens et les familles doivent assumer la responsabilité de leurs actions et faire des changements pour mettre fin à la violence familiale.

On reconnaît de plus en plus que cette question est un enjeu communautaire et qu'il existe un besoin d'investir dans les gens. Les résidents de l'Île veulent savoir ce qu'ils peuvent faire pour aider. Le besoin existe de faire davantage et la population veut être impliquée davantage.

Par ailleurs, le Comité d'action reconnaît que malgré qu'on ait entendu le point de vue de nombreux insulaires durant les consultations, certains des membres les plus vulnérables de la société n'ont pas été entendus ou représentés. Le Comité s'est engagé à tenir des consultations continues et continuera à multiplier les efforts afin que l'on tienne compte du point de vue des personnes qui n'ont pas été représentées.

Vision et principes

Après l'examen des commentaires abondants reçus de la part des résidants de l'Île lors des consultations, le Comité a revu et révisé la vision et les principes établis à l'origine. La vision et les principes révisés qui suivent serviront de base à la stratégie renouvelée de prévention de la violence familiale. L'énoncé de vision représente l'idéal à long terme et il est donc une image de succès. La vision a pour but de mettre les gens au défi et de les inspirer à travailler ensemble dans la même voie. Les principes complètent la vision, établissent les paramètres d'action et servent de critères pour évaluer l'action future nécessaire à l'atteinte de la vision définie.

Énoncé de vision

Une société où tous les individus sont en sécurité, sont respectés et appréciés; où toute forme de violence est inacceptable et où les enfants, les femmes et les hommes ont des occasions de réaliser leur plein potentiel et de contribuer au bien-être général de toutes les familles et communautés.

Principes directeurs

- *Toute forme de violence dans les relations est inacceptable.*
- *Toutes les personnes et familles sont appréciées.*
- *Chaque personne a droit à un environnement sûr et sécuritaire, au bien-être personnel, à la dignité et au respect.*
- *Chaque personne, y compris les victimes, les survivants, les témoins et les agresseurs, ont droit à des services accessibles et appropriés de qualité et à de l'information qui est cohérente et respectueuse.*
- *Toutes les personnes sont égales peu importe leur race, religion, croyance, couleur, sexe, état matrimonial, orientation sexuelle, déficience physique ou mentale, origine ethnique ou nationale.*
- *La prévention et l'intervention en matière de violence familiale est une responsabilité partagée.*
- *L'apport des survivants est important pour la conception et la prestation des services.*

Plan d'action

Sensibilisation, éducation et formation

Le Comité a été très impressionné par le niveau de sensibilisation et d'éducation évident lors des consultations publiques. Dans les rapports sur la prévention de la violence familiale publiés au cours des 20 dernières années, y compris la stratégie de 1995, la priorité était encore la sensibilisation du public. Bien qu'on ait accordé plus d'attention à la question de la violence familiale au cours des dix dernières années et qu'on ait vu une nouvelle conscientisation de l'étendue du problème, le public continue à demander une meilleure éducation pour changer les comportements et lutter contre la violence familiale. Lors des consultations, les gens ont demandé de l'information sur la façon d'améliorer leur sensibilisation à la violence familiale et sur la façon d'intervenir. Ils ont indiqué que l'éducation publique devrait traiter des formes historiques et nouvelles de la violence, des questions nouvelles ainsi qu'encourager les victimes et les agresseurs à obtenir de l'aide.

Buts :

- Amélioration de la sensibilisation et de la sensibilité à l'étendue, à l'impact et à la nature de la violence familiale.
- Amélioration de l'accès à l'information sur la violence familiale.

- Amélioration de la formation et de la compréhension des intervenants en violence familiale.

Stratégies

1. Mettre en oeuvre une stratégie de communication préparée par le groupe des communications du gouvernement provincial.
2. Promouvoir une formation sur mesure pour les intervenants clés en violence familiale qui reconnaît le défi d'assurer la sécurité et un soutien aux victimes, et veiller à ce que cette formation reste à jour et soit continue.
3. Favoriser des environnements de travail de soutien aux intervenants dans les situations de violence familiale.
4. Travailler avec des organismes gouvernementaux et des groupes communautaires afin d'intégrer l'information sur les relations saines, la violence et la résolution des conflits dans les cours existants sur les compétences parentales.
5. S'assurer que tous les employés des organismes communautaires et publics offrant des services au public, leurs superviseurs et les personnes qui élaborent des politiques et des programmes sont bien informés au sujet de la violence familiale.

6. Prendre appui sur le succès des programmes de formation existants et des projets en milieu de travail pour préparer du matériel et des séances de formation pour tous les employeurs et employés. Cela comprend travailler avec le personnel des ressources humaines de diverses organisations pour s'assurer que la formation est offerte de façon continue.
7. Encourager les établissements d'enseignement et de formation à incorporer la formation sur la violence familiale à l'éducation qu'ils fournissent aux professionnels et aux gens de métier.
8. Appuyer la création et la disponibilité de campagnes d'éducation et de sensibilisation destinées aux jeunes adultes sur les relations saines.
9. Appuyer l'élaboration et la disponibilité d'une campagne d'éducation et de sensibilisation destinée aux hommes et qui encourage les hommes à se faire les champions de la lutte contre la violence familiale.
10. Encourager la recherche et la sensibilisation publique sur les tendances changeantes de la violence, par exemple en ce qui concerne l'utilisation d'ordinateurs, les drogues incapacitantes, le harcèlement criminel et les questions de garde d'enfants.

11. Coordonner l'élaboration et la distribution d'information sur la violence familiale afin de veiller à la diffusion de messages consistants et à l'amélioration de l'accès.
12. Promouvoir l'inclusion d'une page dans tous les annuaires téléphoniques consacrée à l'information sur les ressources liées à la violence familiale.

Partenariats et coordination

Une intervention efficace dans les situations de violence familiale nécessite des contributions individuelles et collectives afin de créer des relations et des communautés exemptes de violence. La plus grande partie du succès remporté à ce jour dans la lutte contre la violence familiale est attribuable à des partenariats créatifs entre les organisations. Ces partenariats reposent sur les témoignages et l'information provenant de survivants et de fournisseurs de services et sur un engagement mutuel à l'amélioration de la coordination des programmes et services. Ces efforts concertés ont permis de réaliser des progrès considérables et peuvent se poursuivre au cours des cinq prochaines années.

Les buts et stratégies ci-dessous visent à soutenir et à élargir les réseaux sur la prévention de la violence familiale et à accroître les efforts de partenariat sur l'élimination de la violence familiale. Cet effort sera déployé à long terme et améliorera la qualité de vie des générations à venir.

Buts :

- Améliorer les partenariats entre la communauté, le gouvernement et la police visant à lutter contre la violence familiale.
- Coordonner la création et la prestation de programmes et services de lutte contre la violence familiale.

Stratégies

13. Favoriser des partenariats efficaces entre la communauté, le gouvernement et la police dans tous les domaines de la prévention de la violence familiale et de l'intervention dans ce domaine.
14. Prendre appui sur les partenariats existants et en établir de nouveaux afin de faciliter une intervention et un engagement cohérents en matière de prévention de la violence familiale.
15. Encourager la reconnaissance des questions de violence familiale dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions.
16. Travailler avec des représentants du domaine de la toxicomanie afin d'améliorer leurs connaissances sur la violence familiale.
17. Appuyer les communautés tant géographiques que d'intérêts qui ont été aux prises avec des situations de violence familiale ou ont été touchées par la violence familiale.
18. Travailler avec les dirigeants locaux et les fournisseurs de services dans chaque région afin d'accroître la sensibilisation et la sensibilité à la violence familiale et reconnaître les effets de la violence familiale sur le développement économique.
19. Promouvoir l'intégration des questions de violence familiale dans les stratégies de promotion de la santé et de sécurité communautaire et, en particulier, traiter de l'impact sur les enfants exposés à la violence familiale dans la Stratégie sur le sain développement de l'enfant et la Stratégie sur la santé mentale des enfants.
20. Faciliter l'application de programmes d'éducation pour les groupes confessionnels souhaitant favoriser la santé de leurs familles et communautés.
21. Promouvoir des politiques pour l'application uniforme des procédures de dépistage et d'examen des antécédents criminels. Ces procédures s'appliqueraient à toutes les personnes au sein d'organismes communautaires et gouvernementaux qui travaillent et font du bénévolat auprès d'enfants et d'autres groupes vulnérables ou y ont accès, y compris les personnes âgées, les personnes ayant une déficience et les minorités visibles.

Prestation des services

Certains éléments du réseau de prestation des services qui fournissent les services depuis des années fonctionnent bien. Toutefois, les consultations ont révélé un manque d'uniformité et l'existence de lacunes dans la prestation des services et des programmes de lutte contre la violence familiale. Les préoccupations non résolues touchant la prestation des services visent les services destinés aux enfants et l'accès à ces services pour tous les gens de l'Île.

Les consultations ont clairement indiqué que les enfants doivent être une priorité si l'on veut briser le cycle de la violence familiale. Il est essentiel de fournir une aide et un soutien rapides aux enfants victimes de violence. Si l'on ne donne pas aux enfants l'occasion de se sortir de situations de violence, ils peuvent, arrivés à l'âge adulte, manifester cette violence de différentes façons. Il y a beaucoup d'adultes qui ont été victimes de violence durant l'enfance et qui ont encore besoin de services parce qu'ils n'ont jamais reçu l'aide appropriée.

La langue, la culture, l'habileté, les finances et le lieu où l'on vit sont autant d'obstacles à l'accès aux programmes et services. Beaucoup de résidents de l'Île qui vivent dans des régions rurales n'ont pas accès au même niveau de service que les résidents des régions urbaines. Les consultations ont également révélé que le soutien et les services doivent aller au-delà du contact initial et reconnaître que la guérison est un processus à long terme.

Les buts et stratégies ci-dessous établissent un cadre pour éliminer le manque de continuité et combler les lacunes dans la prestation des services ainsi que favoriser un continuum de programmes et services destinés à :

- considérer la sécurité des victimes comme une priorité;
- améliorer le niveau des programmes et services offerts aux enfants;
- améliorer l'accès aux programmes et services pour tous les résidents de l'Île;
- briser le cycle de la violence familiale;
- réduire le niveau de traumatisme, de risque et de revictimisation des victimes;
- favoriser le processus de guérison;
- offrir un soutien lors des périodes de transition;
- offrir des services adéquats aux agresseurs afin de réduire le risque de récidive.

Buts :

- Améliorer la qualité des services et l'accès dans toute la province afin de répondre à la gamme complète des besoins des victimes, des familles, des agresseurs et des communautés.
- Améliorer l'intervention dans les situations de violence familiale par les organismes communautaires, gouvernementaux et policiers.
- Accroître les ressources afin d'offrir des services de première ligne.

Stratégies

22. Promouvoir une plus grande attention aux besoins des enfants dans le cadre de la conception et de la prestation des programmes liés à la violence familiale.
23. Favoriser la conception, la prestation et l'expansion des programmes et services aux enfants, aux femmes et aux hommes partout à l'Île.
24. Favoriser la création de programmes qui s'intéressent aux besoins particuliers des gens qui ont été témoins de violence familiale ou qui y ont été exposés.
25. Travailler en collaboration avec le gouvernement, les établissements d'enseignement et les organismes communautaires afin de favoriser des programmes de formation et d'emploi destinés spécifiquement aux survivants de violence familiale.
26. Explorer et, s'il y a lieu, promouvoir la mise en oeuvre de modèles d'équipe d'intervention multidisciplinaire pour réagir aux situations de violence familiale.
27. Favoriser la mise en oeuvre et la surveillance du modèle d'intervention rurale dans les situations d'abus sexuel d'enfant.
28. Promouvoir des programmes accessibles et un soutien de suivi englobant les commentaires des survivants pour les

programmes aux survivants adultes victimes de violence durant l'enfance.

29. Explorer des approches nouvelles à l'intervention dans les situations de violence familiale.
30. Préconiser la prestation de ressources adéquates pour permettre aux fournisseurs de services de répondre, de façon adéquate et uniforme, aux demandes de services dans la province tout en reconnaissant qu'une meilleure éducation et sensibilisation peut contribuer à une demande accrue de services.

Politiques, législation et questions juridiques

Il existe un certain nombre de lois et de politiques qui déterminent comment le gouvernement réagit à la violence familiale. Au cours des dernières années, l'Î.-P.-É. a réagi au moyen de changements législatifs, y compris l'adoption de la *Victims of Family Violence Act* (Loi sur les victimes de violence familiale) en 1996. En adoptant cette loi, le gouvernement provincial s'est engagé davantage et a franchi une étape importante dans l'amélioration de l'intervention en matière de violence familiale dans la province. Cette loi a fait l'objet d'une attention importante de la part d'autres provinces. Il reste toutefois qu'elle ne représente qu'un morceau du casse-tête. Pendant les consultations, le public a demandé une sécurité accrue pour les

femmes et les enfants, des sentences et peines plus appropriées, l'élimination des obstacles et lacunes au sein des lois et politiques et la protection de l'intérêt véritable des enfants. En général, les consultations ont fait ressortir le besoin d'une meilleure confiance publique dans le système judiciaire.

Buts :

- Améliorer la sécurité des victimes de violence familiale.
- Accorder plus d'importance à l'intérêt véritable des enfants.
- Améliorer la réaction aux questions de violence familiale.

Stratégies

31. Favoriser l'utilisation, l'application et l'observation uniformes des lois criminelles existantes.
32. Veiller à ce que toutes les lois et tous les règlements provinciaux permettent la création et la mise en oeuvre efficaces de services et de programmes.
33. Favoriser des sentences et peines adéquates reflétant la gravité des crimes de violence familiale.
34. Se tenir au courant du travail des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux sur la violence familiale.
35. Encourager, promouvoir et partager la recherche sur les modèles de dissuasion et la gestion des risques.
36. Promouvoir une réaction judiciaire uniforme aux questions de garde d'enfants et de droit d'accès dans les cas de violence familiale.
37. Promouvoir des mécanismes pour résoudre les conflits qui surviennent dans les cas d'ordonnance de garde et d'accès impliquant la violence familiale.
38. S'assurer que les intervenants et les fournisseurs de services en matière de violence familiale ont des politiques et des protocoles adéquats en place reflétant les principes de la présente stratégie.
39. Établir les lacunes et obstacles des politiques et lois sur la prévention de la violence familiale, la prestation des services et la responsabilité, et travailler à les éliminer.
40. Offrir au personnel du système de justice pénale l'accès aux recherches récentes sur les interventions efficaces dans les situations de violence familiale.
41. Explorer les différents modèles de cour et de tribunal en place pour les cas de violence familiale dans d'autres provinces ou pays et formuler des recommandations afin d'améliorer l'intervention provinciale.

Surveillance et évaluation

L'évaluation est un important outil d'apprentissage et de gestion des résultats. L'évaluation peut également servir de moyen de partager l'information, d'incorporer une gamme de perspectives et d'expériences variées et de communiquer des messages importants. Elle contribue à la prise de décisions informées et à l'amélioration continue de la prestation des services. Un bon processus de rétroaction entre la mise en oeuvre et l'évaluation d'un programme contribue à la qualité et à la viabilité du programme. Divers programmes et services de prévention de la violence familiale ont été évalués, ce qui nous a aidés à cerner de nouvelles initiatives ou approches lorsque celles-ci étaient nécessaires.

Le processus de surveillance et d'évaluation souligné ci-dessous comprend des éléments de résultats ou de repères sociaux, l'évaluation de l'atteinte des buts et objectifs de la présente stratégie ainsi qu'un cadre de surveillance et d'évaluation des programmes créés dans le cadre de celle-ci. Tous ces processus de surveillance et d'évaluation vont nécessiter que nous améliorions le processus de collecte d'information.

Le Comité d'action reconnaît que les gens et les familles existent à l'intérieur de communautés et de sociétés plus grandes représentant des milieux complexes et dynamiques. En l'an 2000, Bradford Associates a mené un sondage d'opinion publique afin de recueillir des données à jour sur les attitudes publiques à l'égard de la

violence familiale en accordant une attention plus particulière aux femmes et aux personnes âgées. Cette recherche avait les objectifs suivants :

- Établir les attitudes et opinions des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard sur la violence familiale;
- Évaluer et comparer les similarités et différences démographiques d'attitudes et d'opinions;
- Cerner les services auxquels les gens font appel pour obtenir de l'information et de l'aide dans les situations de violence familiale;
- Obtenir de l'information qui aidera à prévenir la violence familiale en élaborant des stratégies pour la création d'initiatives d'éducation publique;
- Recueillir des données qui serviront de référence pour mesurer l'impact des efforts de marketing social.

Ce sondage a fourni de l'information de base précieuse pour l'établissement de repères et pour la comparaison des attitudes et opinions dans l'avenir. Bien que les buts et stratégies énoncés dans le présent rapport visent à briser le cycle de la violence familiale, le Comité reconnaît qu'il ne s'agit pas du seul facteur qui contribuera à influencer les changements d'attitude et de comportement relatifs à la violence familiale. Sans vouloir lui attribuer le mérite pour tous les changements susceptibles de se produire au cours de la durée de la stratégie, cette information sera précieuse pour la surveillance des perceptions et des attitudes publiques.

Un point non encore abordé en ce qui a trait aux indicateurs sociaux est le besoin de reconnaître le lien entre la violence familiale et la santé. Bien que beaucoup de secteurs soient touchés par la violence familiale, le Comité estime qu'il faut reconnaître la violence familiale comme un problème majeur de soins de santé dans la province. Le Comité voit ce besoin comme étant prioritaire et s'est engagé à travailler afin que la protection contre la violence soit reconnue comme un déterminant de la santé et que les indicateurs de violence familiale soient d'importantes mesures de la santé et de communautés en santé.

La surveillance et l'évaluation du succès de la stratégie nécessiteront un examen des demandes et des besoins du public quoique dans le contexte de la stratégie seulement. Cela va nécessiter l'élaboration d'objectifs quantitatifs qui détermineront des résultats précis à atteindre sur une période de temps déterminée. Nombre de programmes de la stratégie font déjà appel à des outils de surveillance et d'évaluation.

La surveillance et l'évaluation des divers programmes et services sur la violence familiale établis dans le cadre de la stratégie serviront à déterminer si les activités actuelles des programmes sont conformes à l'objectif établi au départ, à tirer des leçons de la prestation des programmes et à établir si les programmes répondent aux besoins des participants. Elles serviront également à surveiller les divers systèmes d'intervention visant l'atteinte de résultats optimaux pour les victimes, les agresseurs et la coordination du système. Le Comité travaillera afin d'appuyer ces efforts et promouvoir tout nouveau programme créé pour intégrer la surveillance et l'évaluation dans le processus d'élaboration des programmes.

Le Comité sollicitera des contributions en nature de la part des ministères du gouvernement provincial afin d'effectuer des évaluations au besoin. Le public sera informé des activités de surveillance et d'évaluation dans un rapport annuel publié par le Comité. Le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale continuera de rester en contact avec la communauté en organisant des réunions annuelles avec les comités régionaux de lutte contre la violence familiale et avec les bureaux régionaux de santé.

Mise en oeuvre

La mise en oeuvre de la présente stratégie reposera sur les efforts continus du Comité et de ses partenaires afin d'établir les priorités, les ressources et les possibilités. Les consultations et recommandations des rapports antérieurs n'ont cessé de souligner le besoin d'accroître la sensibilisation du public à la violence familiale et d'améliorer les services de première ligne et les services aux enfants à titre de priorités. La mise en oeuvre des stratégies associées à ces domaines prioritaires nécessitera que nous tenions compte des ressources nécessaires. La mise en oeuvre implique également que nous continuions d'offrir nombre de programmes et services déjà en place qui fonctionnent bien et répondent aux besoins des gens de l'Île. Un certain nombre d'efforts, toutefois, pourraient nécessiter une réaffectation des ressources et nécessiteront l'expansion des services existants afin d'assurer l'accès aux programmes et services dans les communautés de l'Île qui en ont besoin.

Le Comité reconnaît que beaucoup de fournisseurs de services se débattent actuellement contre le manque de cohérence et les lacunes tout en travaillant avec des ressources limitées et des budgets incertains.

On peut s'attendre que la demande de services augmentera parallèlement à l'accroissement de la sensibilisation. Par conséquent, le Comité croit qu'il y a lieu de faire un examen des évaluations existantes des besoins et des demandes de ressources associées tout en tenant compte des buts de la stratégie.

La stratégie reconnaît l'importance de l'évaluation et, ainsi, jette les bases d'un cadre d'évaluation qui comprend :

- des résultats ou repères sociaux;
- l'évaluation de la mesure dans laquelle la stratégie réussit à atteindre ses buts;
- un cadre de surveillance et d'évaluation pour les programmes de la stratégie.

Le Comité sollicitera le soutien en nature d'organismes communautaires et gouvernementaux pour l'appuyer dans ce processus d'évaluation.

Conclusion

La présente stratégie, ainsi que la stratégie quinquennale initiale, est le fruit d'efforts conjoints de particuliers, de la communauté, du gouvernement et d'organismes d'application de la loi. Elle a été élaborée en réponse aux points de vue exprimés par les résidents de l'Île. Le Comité d'action du premier ministre désire remercier sincèrement les gens de l'Île qui ont contribué des commentaires à cette stratégie et les personnes qui travaillent à la prévention de la violence familiale pour leur dévouement à la cause.

Cette stratégie établit un cadre d'action collective pour lutter contre la violence familiale au cours des cinq prochaines années grâce à des stratégies établies dans les domaines clés suivants : éducation, sensibilisation et formation; prestation des services; partenariats et coordination ainsi que politiques, lois et application.

Elle recommande un processus viable pour mettre en oeuvre les stratégies et un processus d'évaluation pour mesurer le niveau de succès. C'est une oeuvre continue. Nous devrions remporter un succès notable dans bien des domaines au cours des cinq prochaines années. Cependant, dans d'autres domaines, le travail au cours de cette période servira à jeter les bases d'activités nouvelles à long terme. Dans tous les cas, la mise en oeuvre nécessitera un dévouement et un engagement soutenus de la part du gouvernement, de la communauté et des gens afin de travailler à éliminer la violence familiale. Le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale croit que les éléments sont maintenant en place pour porter la stratégie au niveau suivant et invite tous les Insulaires à participer à cette transition.

Annexe A

Liste des stratégies

Sensibilisation, éducation et formation

1. Mettre en oeuvre une stratégie de communication préparée par le groupe des communications du gouvernement provincial.
2. Promouvoir une formation sur mesure pour les intervenants clés en violence familiale qui reconnaît le défi d'assurer la sécurité et un soutien aux victimes, et veiller à ce que cette formation reste à jour et soit continue.
3. Favoriser des environnements de travail de soutien aux intervenants dans les situations de violence familiale.
4. Travailler avec des organismes gouvernementaux et des groupes communautaires afin d'intégrer l'information sur les relations saines, la violence et la résolution des conflits dans les cours existants sur les compétences parentales.
5. S'assurer que tous les employés des organismes communautaires et publics offrant des services au public, leurs superviseurs et les personnes qui élaborent des politiques et des programmes sont bien informés au sujet de la violence familiale.
6. Prendre appui sur le succès des programmes de formation existants et des projets en milieu de travail pour préparer du matériel et des séances de formation pour tous les employeurs et employés. Cela comprend travailler avec le personnel des ressources humaines de diverses organisations pour s'assurer que la formation est offerte de façon continue.
7. Encourager les établissements d'enseignement et de formation à incorporer la formation sur la violence familiale à l'éducation qu'ils fournissent aux professionnels et aux gens de métier.
8. Appuyer la création et la disponibilité de campagnes d'éducation et de sensibilisation destinées aux jeunes adultes sur les relations saines.
9. Appuyer l'élaboration et la disponibilité d'une campagne d'éducation et de sensibilisation destinée aux hommes et qui encourage les hommes à se faire les champions de la lutte contre la violence familiale.
10. Encourager la recherche et la sensibilisation publique sur les tendances changeantes de la violence, par exemple en ce qui concerne l'utilisation d'ordinateurs, les drogues incapacitantes, le harcèlement criminel et les questions de garde d'enfants.

11. Coordonner l'élaboration et la distribution d'information sur la violence familiale afin de veiller à la diffusion de messages consistants et à l'amélioration de l'accès.
12. Promouvoir l'inclusion d'une page dans tous les annuaires téléphoniques consacrée à l'information sur les ressources liées à la violence familiale.

Partenariats et coordination

13. Favoriser des partenariats efficaces entre la communauté, le gouvernement et la police dans tous les domaines de la prévention de la violence familiale et de l'intervention dans ce domaine.
14. Prendre appui sur les partenariats existants et en établir de nouveaux afin de faciliter une intervention et un engagement cohérents en matière de prévention de la violence familiale.
15. Encourager la reconnaissance des questions de violence familiale dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions.
16. Travailler avec des représentants du domaine de la toxicomanie afin d'améliorer leurs connaissances sur la violence familiale.
17. Appuyer les communautés tant géographiques que d'intérêts qui ont été aux prises avec des situations de violence familiale ou ont été touchées par la violence familiale.
18. Travailler avec les dirigeants locaux et les fournisseurs de services dans chaque région afin d'accroître la sensibilisation et la sensibilité à la violence familiale et reconnaître les effets de la violence familiale sur le développement économique.
19. Promouvoir l'intégration des questions de violence familiale dans les stratégies de promotion de la santé et de sécurité communautaire et, en particulier, traiter de l'impact sur les enfants exposés à la violence familiale dans la Stratégie sur le sain développement de l'enfant et la Stratégie sur la santé mentale des enfants.
20. Faciliter l'application de programmes d'éducation pour les groupes confessionnels souhaitant favoriser la santé de leurs familles et communautés.

21. Promouvoir des politiques pour l'application uniforme des procédures de dépistage et d'examen des antécédents criminels. Ces procédures s'appliqueraient à toutes les personnes au sein d'organismes communautaires et gouvernementaux qui travaillent et font du bénévolat auprès d'enfants et d'autres groupes vulnérables ou y ont accès, y compris les personnes âgées, les personnes ayant une déficience et les minorités visibles.

Prestation des services

22. Promouvoir une plus grande attention aux besoins des enfants dans le cadre de la conception et de la prestation des programmes liés à la violence familiale.
23. Favoriser la conception, la prestation et l'expansion des programmes et services aux enfants, aux femmes et aux hommes partout à l'Île.
24. Favoriser la création de programmes qui s'intéressent aux besoins particuliers des gens qui ont été témoins de violence familiale ou qui y ont été exposés.
25. Travailler en collaboration avec le gouvernement, les établissements d'enseignement et les organismes communautaires afin de favoriser des programmes de formation et d'emploi destinés spécifiquement aux survivants de violence familiale.
26. Explorer et, s'il y a lieu, promouvoir la mise en oeuvre de modèles d'équipe d'intervention multidisciplinaire pour réagir aux situations de violence familiale.
27. Favoriser la mise en oeuvre et la surveillance du modèle d'intervention rurale dans les situations d'abus sexuel d'enfant.
28. Promouvoir des programmes accessibles et un soutien de suivi englobant les commentaires des survivants pour les programmes aux survivants adultes victimes de violence durant l'enfance.
29. Explorer des approches nouvelles à l'intervention dans les situations de violence familiale.
30. Préconiser la prestation de ressources adéquates pour permettre aux fournisseurs de services de répondre, de façon adéquate et uniforme, aux demandes de services dans la province tout en reconnaissant qu'une meilleure éducation et sensibilisation peut contribuer à une demande accrue de services.

Politiques, législation et questions juridiques

31. Favoriser l'utilisation, l'application et l'observation uniformes des lois criminelles existantes.
32. Veiller à ce que toutes les lois et tous les règlements provinciaux permettent la création et la mise en oeuvre efficaces de services et de programmes.
33. Favoriser des sentences et peines adéquates reflétant la gravité des crimes de violence familiale.
34. Se tenir au courant du travail des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux sur la violence familiale.
35. Encourager, promouvoir et partager la recherche sur les modèles de dissuasion et la gestion des risques.
36. Promouvoir une réaction judiciaire uniforme aux questions de garde d'enfants et de droit d'accès dans les cas de violence familiale.
37. Promouvoir des mécanismes pour résoudre les conflits qui surviennent dans les cas d'ordonnance de garde et d'accès impliquant la violence familiale.
38. S'assurer que les intervenants et les fournisseurs de services en matière de violence familiale ont des politiques et des protocoles adéquats en place reflétant les principes de la présente stratégie.
39. Établir les lacunes et obstacles des politiques et lois sur la prévention de la violence familiale, la prestation des services et la responsabilité, et travailler à les éliminer.
40. Offrir au personnel du système de justice pénale l'accès aux recherches récentes sur les interventions efficaces dans les situations de violence familiale.
41. Explorer les différents modèles de cour et de tribunal en place pour les cas de violence familiale dans d'autres provinces ou pays et formuler des recommandations afin d'améliorer l'intervention provinciale.

Annexe B

Membres du groupe de travail communautaire sur les consultations du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale

Présidente : (Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale)	Hon. Marion Reid
Personnes-ressources :	Rona Brown
Transition House Association :	Joanne Ings
Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle : (PEI Rape/Sexual Assault Crisis Centre)	Lorna Hutcheson
Gendarmerie royale du Canada :	Cpl Richard Thibault
Association communautaire d'information juridique : (Community Legal Information Association)	Ann Sherman
Secrétariat interministériel aux affaires féminines	Sandy Bentley
Bureau du procureur général :	Jill Lightwood Dave O'Brien Patsy MacLean Jennifer Cormier
Bureau du Conseil exécutif :	Rochelle Gallant
Conseil consultatif sur la situation de la femme :	Heidi Rankin

Annexe C Liste des consultations

Forums publics :

- Montague, École secondaire de Montague, le 5 novembre 2001
- Charlottetown, Carrefour de l'Isle-Saint-Jean, le 14 novembre 2001
- Summerside, Athena Consolidated School, le 19 novembre 2001
- Abram-Village, École Évangeline, le 21 novembre 2001
- Souris, École secondaire de Souris, le 27 novembre 2001
- Elmsdale, École secondaire Westisle Composite, le 28 novembre 2001

Séances privées :

- Summerside, le 5 décembre 2001
- Charlottetown, le 10 décembre 2001

Des mémoires et commentaires ont été reçus des organisations suivantes :

- West Prince Transition & Support Services
(Services de transition et de soutien de Prince-Ouest)
- West Prince Family Violence Prevention Cooperative
(Coopérative de prévention de la violence de Prince-Ouest)
- Eastern Kings Committee for Peaceful Families
(Comité pour les familles pacifiques de Kings-Est)
- East Prince Transition & Support Services
(Services de transition et de soutien de Prince-Est)
- Family Violence Prevention Eastern PEI
(Prévention de la violence familiale de l'est de l'Î.-P.-É.)
- Southern Kings & Queens Community Consultative Group
(Groupe consultatif communautaire de Kings et Queens-Sud)

Des lettres, feuilles de commentaires et courriers électroniques ont également été reçus de la part d'individus, de victimes et de survivants intéressés.

Annexe D

Ouvrages de référence

Adult Protection Act R.S.P.E.I. 1988, Cap. A-5.

Balderston, Marilyn. *Information Needs Assessment of Women Victims of Family Violence Going Through the Criminal Justice System*, Community Legal Information Association of PEI and the Premier's Action Committee on Family Violence Prevention, mars 2000.

Berglund, Dorothy M., Ph.D., CFLE et Devon Dodd, Julie. *Recommendations Concerning Family Violence on Prince Edward Island, 1989-2001*, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, 2001.

Bradford, Brenda. *Family Violence Survey 2000*, Bradford Associates, Charlottetown, Prince Edward Island, août 2000.

Brown, Rona. *Factors Associated with Police Response to Domestic Violence*, A Research Project submitted as Partial Fulfilment of the Requirements for Master of Social Work Degree, Memorial University of Newfoundland, décembre 1998.

Chaulk, Paul et Laurie Molyneaux-Smith. *Evaluation of the PEI Rape/Sexual Assault Crisis Centre*, Premier's Action Committee on Family Violence Prevention, Department of Health and Social Services and PEI Rape/Sexual Assault Crisis Centre, octobre 1999.

Chaulk, Paul et Laurie Molyneaux-Smith. *Evaluation of Enhanced Services at the Transition House Association*, Premier's Action Committee on Family Violence Prevention, Department of Health and Social Services and PEI Rape/Sexual Assault Crisis Centre, octobre 1999.

The Community Consultation Committee on Family Violence, *A Community Response Discussion Paper. The Prevention of Family Violence*, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, juin 1990.

Cooper Institute. *PEI Rape/Sexual Assault Crisis Centre Needs Assessment*, Final Report, 30 juin 2001.

Devon Dodd, Julie avec Paul Chaulk et Nishka Smith. *Abuse of Older Adults: A Report of Priorities in Prince Edward Island*, Prepared for PEI Centre for Health and Aging in Cooperation with the PEI Senior Citizens Federation Inc., décembre 2001.

Division of Home Care and Support. *Partners for Prevention. Islanders Talk About Family Violence*, Volume I, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, septembre 1991.

Division of Home Care and Support. *Partners for Prevention. Islanders Talk About Family Violence*, Volume II, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, septembre 1991.

Family Law Act R.S.P.E.I. 1988, Cap. F-2.1.

Government Response to the Minister's Working Group on Violence Against Women. *A Better World for Women*, Nouveau-Brunswick, décembre 2001.

Jaffe, P.G., D. Wolfe, S.K. Wilson. *Children and Battered Women in Canada*, Scarborough, Nelson, Canada, 1990.

Minister's Working Group on Violence Against Women. *Strategic Framework*, Nouveau-Brunswick, décembre 2001.

The PEI Family Violence Action Group. *Partners for Prevention*, Final Report, Community Development Division, Health and Community Services Agency, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, août 1994.

Pranger, Tina. *Evaluation of Enhanced Services at the Transition House Association*, Final Report, Department of Health and Social Services, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, octobre 1999.

Pranger, Tina. *Evaluation of Enhanced Services at the Transition House Association*, Technical Appendix, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, octobre 1999.

Premier's Action Committee on Family Violence Prevention. *Family Violence in Prince Edward Island*, Background Information, octobre 2001.

Prince Edward Island Health and Community Services System. *Family Violence Prevention "A Strategy for the Future"*, 1995.

Statistics Canada. *Family Violence in Canada: A Statistical Profile, 2000*, Catalogue #85-224-XIE.

Statistics Canada. *A Profile of Criminal Victimization: Results of the 1999 General Social Survey*, Catalogue #85-553-XIE.

Victims of Family Violence Act R.S.P.E.I. 1988, Cap. V-3.2.

Guide de ressources sur la violence familiale

SERVICES D'URGENCE

POLICE 911

Échec au crime/Crime Stoppers (sans frais) 1-800-222-8477

Si vous êtes victime de violence ou êtes au courant d'une situation de violence, vous pouvez appeler Échec au crime. On vous assigne un numéro de code.

Nous n'avons pas besoin de votre nom. Nous garantissons votre anonymat.

Maison Anderson House (Sans frais) 1 (800) 240-9894
Charlottetown 892-0960

Service offert 24 heures sur 24 aux femmes victimes de violence physique et émotive et à leurs enfants. Centre d'hébergement de secours, nourriture et vêtements, service d'écoute téléphonique, counseling, soutien émotif, information et acheminement des clients. Accessible en fauteuil roulant. Les femmes ayant fait une consommation d'alcool ou de médicaments non prescrits, qui ont des problèmes psychiatriques allant au-delà de la capacité du personnel de s'en occuper ou qui ont besoin d'hébergement seulement ne sont pas acceptées.

Ligne d'enfance maltraitée (sans frais) 1-800-341-6868

Services de protection des enfants maltraités. Les appels après les heures normales de travail concernant des cas d'enfants maltraités sont filtrés et sont acheminés, au besoin, à des travailleurs de garde dans l'ensemble de l'Î.-P.-É.

Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de l'Î.-P.-É.

(PEI Rape and Sexual Assault Crisis Centre) (sans frais) 1 (800) 289-5656
Charlottetown 566-8999

Ligne-secours 24 heures sur 24 pour les victimes de viol et d'agression sexuelle, y compris l'abus sexuel d'enfants. Des bénévoles formés répondent aux appels et fournissent de l'information, du soutien et des services de défense des droits et intérêts. On peut accompagner les personnes en situation de crise à l'hôpital, au service de police et à d'autres services critiques. Thérapie individuelle et de groupe pour les survivants d'agression sexuelle et les victimes d'abus sexuel durant l'enfance

Service d'écoute téléphonique de l'Île (sans frais) 1 (800) 218-2885

Sans frais, disponible 24 heures sur 24; service confidentiel pour tous les résidents de l'Île offrant de l'information, du soutien, du counseling en cas de crise sur les problèmes familiaux, les enfants maltraités, l'alcool et les drogues, les compétences parentales et le suicide.

BUREAUX RÉGIONAUX DE SANTÉ

Services à l'enfance et à la famille

Charlottetown 368-5330
Souris 687-7060
Montague 838-0700
Summerside 888-8100
O'Leary 859-8811

Aide financière; aides familiales et aide à domicile; services de protection de l'enfance; counseling général; transport en cas de besoin spécial; subvention pour la garde et autres services sociaux.

POLICE 911

GRC Charlottetown 368-9300
GRC Summerside 436-9300
GRC Alberton 853-9300
GRC Montague 838-9300
GRC Souris 687-9300
Service de police de Charlottetown 629-4172
Service de police de Summerside 432-1201
Service de police de Borden-Carleton 437-2228
Service de police de Kensington 836-4499

HÔPITAUX

Hôpital Queen Elizabeth, Charlottetown 894-2111
Hôpital Prince County, Summerside 432-2500
Hôpital Stewart Memorial, Tyne Valley 831-7900
Hôpital Kings County Memorial, Montague 838-0777
Hôpital de Souris, Souris 687-7150
Hôpital Western, Alberton 853-8650
Hôpital communautaire d'O'Leary, O'Leary 859-8700

SERVICES DE JUSTICE ET DE QUESTIONS JURIDIQUES

Service d'aide aux victimes

Charlottetown 368-4582
Summerside 888-8217

Vient en aide aux victimes d'actes criminels partout dans la province. Les services comprennent de l'information, l'acheminement des clients, le counseling à court terme, l'aide avec le processus judiciaire, la déclaration de la victime et l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Association communautaire d'information juridique (Community Legal Information Association)

Charlottetown (sans frais) 1 (800) 240-9798 892-0853
Offre au grand public de l'information juridique de base, y compris des dépliants gratuits sur des sujets variés..

Procureurs de la Couronne

Charlottetown 368-4595
Summerside 888-8213

Les procureurs de la Couronne représentent le procureur général lors de tous les procès criminels intentés en vertu du Code criminel du Canada et des lois provinciales. En collaboration avec les Services aux victimes, les procureurs de la Couronne peuvent aider les victimes à se préparer aux procédures de la cour sur demande.

Centre de ressources de justice communautaire de l'Î.-P.-É.

(PEI Community Justice Resource Centre) 368-6390

Les programmes du centre se concentrent sur les services qui développent et renforcent les styles de vie positifs. Les programmes comprennent le programme « Turning Point », un programme de counseling de groupe pour hommes visant à aider les hommes à ne plus être violents envers leurs conjointes; le Programme de gestion de la colère pour femmes; le Programme de gestion de la colère pour hommes et le Programme de traitement et d'évaluation de la déviance sexuelle.

Aide juridique aux familles

Charlottetown 368-6043
Summerside 888-8219
Services aux clients à faible revenu dans des cas de droit de la famille comme la séparation, le divorce et la garde juridique pour les victimes de violence familiale et aussi pour les cas de protection de l'enfance.

Conseillers du tribunal de la famille

Charlottetown 368-6056
Relèvent du tribunal, p. ex. rapports de garde visés par une ordonnance de juges de la cour suprême; counseling familial et matrimonial et acheminement vers les organismes juridiques et autres appropriés.

Services aux consommateurs (sans frais) 1 (800) 658-1799

Charlottetown 368-4580
Une aide et un counseling sont offerts aux consommateurs aux prises avec un problème de dette.

Service d'acheminement vers un avocat

Charlottetown (sans frais) 1 (800) 240-9798
..... 892-0853
Conseils juridiques offerts tôt avant que vos problèmes ne deviennent compliqués ou dispendieux. Somme minime pour une séance d'une demi-heure. Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h

Application des pensions alimentaires

Charlottetown 368-6010
Application des ordonnances et ententes provinciales et contact pour l'application hors province des pensions alimentaires des enfants et des conjoints.

COUNSELING

Services communautaires de santé mentale

Charlottetown 368-4430
Summerside 888-8180
Montague 838-0782
Souris 687-7096
West Prince 888-8180

Services de traitement, d'évaluation et de consultation.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Services d'extension des maisons de transition

Prince-Ouest : Valerie Smallman 859-8849
Prince-Est : Norma McColeman 436-0517
Est Î.-P.-É. : Gwyn Davies 838-0795
Comté de Queens : Gloria Dennis 566-1480
Service gratuit et confidentiel offrant un soutien émotif aux femmes victimes de violence familiale.

Services communautaires et à la famille de l'Î.-P.-É.

Charlottetown 892-2441
Counseling individuel, familial et matrimonial; information et acheminement; éducation sur la vie familiale; défense des droits et intérêts de la famille et spécialisation dans la gestion de la colère pour les victimes et agresseurs. Les Dames auxiliaires administrent une boutique à Noël pour les clients à faible revenu.

Maison Pownal House

Charlottetown 894-3515
Counseling individuel, matrimonial et familial; soutien et groupes d'entraide; programme d'éducation sur la vie familiale et défense des droits et intérêts des clients.

Bureau de services à la famille du comté de Prince

Summerside 436-9171
Counseling de soutien et acheminement des familles à faible revenu et des mères seules. Armée du salut
Charlottetown 892-8870
(après les heures normales) 566-9982
Summerside 888-3870
(après les heures normales) 436-8072
Service 24 heures par jour. Refuge, nourriture et vêtements; transport en cas d'urgence au besoin; service de pastorale; administration d'un foyer pour personnes âgées et service d'un aumônier au centre correctionnel.

INFORMATION ET ACHEMINEMENT

Centre d'information pour femmes de Prince-Est

Summerside 436-9856
Information et acheminement des femmes sur des questions comme l'emploi, les femmes battues, la toxicomanie, les droits légaux, le harcèlement sexuel, etc.

Autres numéros de téléphone pour du soutien et de l'information :